

FAIRE VIVRE UN GAL DANS LA DUREE

Une session pour quoi ?

- ▶ Vous souhaiteriez avoir des membres de GAL impliqués, acteurs du partenariat public-privé
- ▶ Vous souhaiteriez savoir ce que votre territoire a à mettre en place dans les prochaines semaines concernant le partenariat et sa gouvernance
- ▶ Vous souhaiteriez poser les bases d'une « stratégie d'animation » de votre GAL, identifier les domaines à travailler, connaître les étapes à mettre en œuvre pour les prochains 12 mois
- ▶ Vous souhaiteriez repérer les moyens et les outils à votre disposition

Une session pour qui ?

Les équipes projets des nouveaux territoires LEADER (animateurs, responsables juridique, administratif et financier, présidents et membres du GAL), ainsi que des personnes de la structure porteuse concernées par le conventionnement

Au programme

- ▶ **Pour un partenariat dynamique, force de proposition et d'innovation, dans la durée** : rappel des principes LEADER, point sur les principaux freins et problèmes rencontrés par les GAL dans le temps au sein de leur gouvernance, mise en question du projet de gouvernance de son territoire, identification des points à retravailler...
- ▶ **Comment s'y prendre** : qu'est-ce qui fait « partenariat » ? Quelles sont les pratiques et outils à disposition des territoires ? Gouvernance, pilotage, communication, formation, temps de « vie » du partenariat ? Quelle stratégie dans le temps ? Quelles actions initiées dès à présent ?
- ▶ **Appropriation et application par les territoires à partir de leur situation**

Méthodes pédagogiques

Des apports théoriques, des échanges d'expériences, des travaux en groupe et par territoire, un cahier d'appui pour garder une trace des échanges de la journée et préparer le conventionnement LEADER de son territoire

Qui intervient ?

Une co-animation :

- ▶ Annie BENZENO, formatrice indépendante (AYEKA) intervenant sur le développement des compétences collectives et relationnelles au sein de collectifs
- ▶ Anne RIOU, chargée de mission Europe et développement rural (Cap Rural)

Lien avec les autres sessions LEADER

Cette session sera suivie le lendemain par une session dédiée à la coopération LEADER. De nombreux ponts sont faits entre ces deux journées, aussi les participants sont invités à s'inscrire aux deux journées afin de pouvoir bénéficier au maximum des apports de celles-ci.

En pratique

- ▶ Une journée : **lundi 28 septembre 2015** – Beauvoir en Royans (38) - 9h30 à 17h
- ▶ Participation soumise à cotisation (bulletin de cotisation sur www.caprural.org)
- ▶ Une trentaine de participants
- ▶ Date limite d'inscription : **vendredi 18 septembre 2015**

Contact

Anne RIOU
Chargée de mission Europe et développement rural
04 72 72 49 76 ou 06 77 83 12 76
europa.devrural@caprural.org

A propos

LEADER est une méthode de développement des territoires intégrée qui s'appuie sur un partenariat composé d'acteurs publics et privés locaux en position d'organiser et d'assumer un engagement collectif, et ayant la légitimité pour gérer des fonds publics (démarche ascendante).

La démarche LEADER vise une meilleure mobilisation des ressources d'un territoire, en cohérence avec ses enjeux et particularités, dans le cadre de stratégies territorialisées. Le GAL (groupe d'action local) est l'instance de décision du partenariat. Il est responsable de la mise en œuvre de la stratégie et de l'allocation des ressources.

Cette session sera la 1^{ère} des six sessions proposées aux territoires LEADER dans le cadre de l'appui au conventionnement et au démarrage de leur programmation.

Pour rappel, les territoires LEADER de Rhône-Alpes doivent pour le conventionnement avec l'autorité de gestion (Région) :

- ▶ avoir mis en place les instances de décision et de pilotage,
- ▶ s'être assurés que celles-ci soient positionnées et reconnues au sein de la gouvernance locale (place et rôle des membres du GAL et de l'équipe technique, ainsi que relation à la structure porteuse...),
- ▶ s'être dotés de moyens pour les faire vivre pendant les sept années du projet.

Dans cet optique, un des objectifs de la session est que les ateliers, collectifs ou par territoire, soient productifs et qu'ils apportent une plus-value aux territoires. Aussi, les personnes souhaitant participer à la journée sont invitées à réfléchir en amont aux questions suivantes :

- ▶ La composition du GAL reflète-t-elle la stratégie LEADER ainsi que ses dynamiques de développement local et ses acteurs et le territoire ?
- ▶ Quels sont les points de vigilance que le territoire doit avoir au regard de la composition choisie pour le GAL, et plus particulièrement pour le comité de programmation ?
- ▶ Quelles sont les grandes étapes que le territoire prévoit pour l'animation du GAL, la mise en œuvre de la stratégie et de la communication ?